

RCS : CHARTRES

Code greffe : 2801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHARTRES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00633

Numéro SIREN : 487 695 983

Nom ou dénomination : 3IDM

Ce dépôt a été enregistré le 06/05/2019 sous le numéro de dépôt B2019/001926

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE **CHARTRES**

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/001926**
n° de gestion : **2005B00633**
n° SIREN : **487 695 983 RCS Chartres**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Chartres certifie avoir procédé le 06/05/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

3IDM - Société par actions simplifiée
2 rue de la Gare 28120 Bailleau-le-pin -FRANCE-

date de clôture : 30/09/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



443919

Période du 01/10/2017 au 30/09/2018

Présenté en Euros

ACTIF		Exercice clos le 30/09/2018 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2017 (12 mois)		
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	934	934				
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	59 521	45 885	13 636	0,94	8 951	0,68
Immobilisations en cours					3 833	0,29
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	60 455	46 819	13 636	0,94	12 784	0,97
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes					60	0,00
Clients et comptes rattachés	591 374	14 555	576 819	39,83	558 844	42,45
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	50		50	0,00	144	0,01
. Personnel	305		305	0,02	225	0,02
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices					5 375	0,41
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	62 381		62 381	4,31	48 637	3,69
. Autres	58 905		58 905	4,07	11 269	0,86
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	623 208		623 208	43,03	601 499	45,69
Charges constatées d'avance	113 038		113 038	7,80	77 673	5,90
TOTAL (II)	1 449 261	14 555	1 434 706	99,06	1 303 726	99,03
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 509 716	61 374	1 448 342	100,00	1 316 510	100,00

Période du 01/10/2017 au 30/09/2018

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2018 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2017 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 8 000)	8 000	8 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	0,55	0,61
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	800	800
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	255 556	239 275
	17,64	18,17
Résultat de l'exercice	49 015	16 280
	3,38	1,24
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	313 371	264 356
	21,64	20,08
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts		
. Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés		
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	15 181	4 294
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	757 790	707 804
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	19 641	18 346
. Organismes sociaux	35 835	68 747
. Etat, impôts sur les bénéfices	5 493	
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	80 294	65 862
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés	5 500	5 454
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	11 700	14 311
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	203 538	167 337
	14,05	12,71
TOTAL (IV)	1 134 971	1 052 154
	78,36	79,92
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	1 448 342	1 316 510
	100,00	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/10/2017 au 30/09/2018

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 30/09/2018 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises	1 273 980	9 980	1 283 960	54,67	1 322 823	58,78	-38 863	-2,93	
Production vendue biens									
Production vendue services	1 056 964	7 783	1 064 747	45,33	927 752	41,22	136 995	14,77	
Chiffres d'Affaires Nets	2 330 944	17 763	2 348 707	100,00	2 250 576	100,00	98 131	4,36	
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation									
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			22 057	0,94	28 689	1,27	-6 632	-23,11	
Autres produits			4	0,00	10	0,00	-6	-59,99	
Total des produits d'exploitation (I)			2 370 768	100,94	2 279 275	101,28	91 493	4,01	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			717 497	30,55	728 129	32,35	-10 632	-1,45	
Variation de stock (marchandises)									
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes			1 112 050	47,35	1 045 820	46,47	66 230	6,33	
Impôts, taxes et versements assimilés			10 578	0,45	6 496	0,29	4 082	62,84	
Salaires et traitements			332 481	14,16	322 071	14,31	10 410	3,23	
Charges sociales			123 507	5,26	123 725	5,50	-218	-0,17	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			7 476	0,32	9 251	0,41	-1 775	-19,18	
Dotations aux provisions sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur actif circulant					13 700	0,61	-13 700	-100,00	
Dotations aux provisions pour risques et charges									
Autres charges			114	0,00	10 208	0,45	-10 094	-98,87	
Total des charges d'exploitation (II)			2 303 703	98,08	2 259 400	100,39	44 303	1,96	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			67 065	2,86	19 875	0,88	47 190	237,43	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers de participations									
Produits des autres valeurs mobilières et créances									
Autres intérêts et produits assimilés									
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Différences positives de change					26	0,00	-26	-100,00	
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (V)					26	0,00	-26	-100,00	
Dotations financières aux amortissements et provisions									
Intérêts et charges assimilées									
Différences négatives de change									
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements									
Total des charges financières (VI)									
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)					26	0,00	-26	-100,00	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			67 065	2,86	19 901	0,88	47 164	236,99	

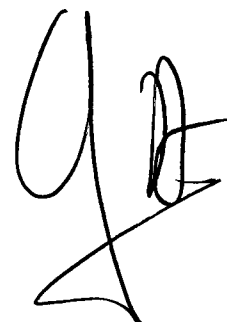
COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/10/2017 au 30/09/2018

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/09/2018 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	326	0,01	329	0,01	-3	-0,90
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	326	0,01	329	0,01	-3	-0,90
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	120	0,01	545	0,02	-425	-77,97
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	120	0,01	545	0,02	-425	-77,97
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	206	0,01	-216	-0,00	422	195,37
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	18 255	0,78	3 405	0,15	14 850	436,12
Total des Produits (I+III+V+VII)	2 371 094	100,95	2 279 630	101,29	91 464	4,01
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 322 078	98,87	2 263 349	100,57	58 729	2,59
RÉSULTAT NET	49 015	2,09	16 280	0,72	32 735	201,07
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

3IDM
Société par actions simplifiées
au capital de 8 000 euros
Siège social : 2, Rue de la Gare
28120 BAILLEAU LE PIN
RCS Chartres 487 695 983



RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
A L'ASSEMBLEE 6 MARS 2019

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 septembre 2018 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans les comptes annuels qui vous ont été remis.

L'exercice social clos le 30/09/2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/09/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 448 341,95 euros.

Notre chiffre d'affaires s'est élevé à 2 348 707 euros contre 2 250 576 euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 4,36 %

Le résultat net comptable est un bénéfice de 49 015,35 euros.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Pour l'exercice en cours, nous envisageons de consolider notre croissance et d'améliorer la marge commerciale grâce aux efforts consentis les années passées.

Nous espérons que les différentes actions engagées permettront d'améliorer nos résultats, mais la prudence s'impose.

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Depuis le 30 septembre 2018, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

- Activité en matière de recherche et de développement.

Nous vous informons que la Société a poursuivi au cours de l'exercice ses activités de recherche et de développement.

EXAMEN DES COMPTES -RESULTATS – AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Compte de résultat

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Comme indiqué précédemment, notre chiffre d'affaires s'est élevé à 2 348 707 euros contre 2 250 576 euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 4,36 %

Le total des charges extérieures et autres charges externes ressort à 1 112 050 euros contre 1 045 820 euros l'année précédente.

Les impôts, taxes et versements assimilés sont évaluées à 10 578 euros contre 6 496 euros l'année précédente.

Et les traitements et salaires sont de 332 481 euros, contre 322 071 l'année précédente.

Les charges sociales sont de 123 507 euros contre 123 725 euros l'année passée.

La dotation aux amortissements est de 7 476 euros.

Le résultat d'exploitation est de 67 065 euros contre 19 875 euros l'année passée

Le résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 0 euro, s'établi à 67 065 euros contre 19 901 euros l'année précédente.

Après prise en compte :

- D'un résultat exceptionnel de 206 euros
- D'un impôt sur les sociétés de 18 255 euros.

L'exercice écoulé se solde par un bénéfice de 49 015,35 euros

- Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous ont été présentés et qui font apparaître un bénéfice de 49 015,35 euros.

Nous proposerons à l'assemblée générale l'affectation de l'exercice de la manière suivante :

- Imputation au poste « Report à Nouveau » 49 015,35 euros

Soit un total du poste « Report à Nouveau » après affectation égal à 304 570,99 et un montant des capitaux propres égal à 313 371 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, il est précisé qu'il n'y a eu aucune distribution de dividendes au cours des exercices précédents.

- Dépenses non déductibles fiscalement.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard des articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts.

Conventions de l'article L227-10 du code de commerce

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L 227-10 du code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Il est précisé que les conventions conclues au cours de l'exercice précédent se sont poursuivies

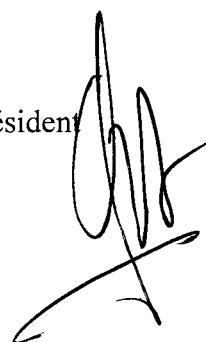
Administration et contrôle de la société

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président, quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Le président



3IDM
Société par actions simplifiées
au capital de 8 000 euros
Siège social : 2, Rue de la Gare
28120 BAILLEAU LE PIN
RCS Chartres 487 695 983



TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 20 MARS 2019

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 30 septembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport, lesquels font apparaître un bénéfice de 49 015,35 euros

En conséquence, elle donne à la présidence quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 septembre 2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la présidence et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

- Imputation au poste « Report à Nouveau » 49 015,35 euros

Soit un total du poste « Report à Nouveau » après affectation égal à 304 570,99 euros et un montant des capitaux propres égal à 313 371 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, il est précisé qu'il n'y a eu aucune distribution de dividendes au cours des exercices précédents.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale entérine la rémunération brute comprenant un avantage en nature versée à Monsieur Gilles FERRE, en sa qualité de Président, au titre de l'exercice clos au 30/09/2018 à savoir 57 002,22 euros.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de fixer la rémunération brute comprenant l'avantage en nature de Monsieur Gilles FERRE, en sa qualité de Président, au titre de l'exercice 2019 à savoir la somme de 58 000 euros.

3IDM
Société par actions simplifiées
au capital de 8 000 euros
Siège social : 2, Rue de la Gare
28120 BAILLEAU LE PIN
RCS Chartres 487 695 983



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 20 MARS 2019

L'an 2019,
Le 20 mars,
A 18 heures 30,

Les actionnaires de la société 3IDM, société par actions simplifiées au capital de 8 000 euros, divisé en 400 actions de 20 euros chacune de valeur nominale, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence signée par les actionnaires, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés, représentent 400 actions sur les actions ayant le droit de vote.

L'Assemblée est présidée par M. Gilles FERRE, en sa qualité de Président de la société.

Monsieur Gilles FERRE, et Monsieur Yannick GAY, actionnaire représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction sont appelés comme scrutateurs.

M Jean-François MOULLIN est désigné comme secrétaire.

En conséquence, l'Assemblée générale, réunissant le quorum requis, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à disposition de l'assemblée :

- Les justificatifs de convocations régulières des actionnaires
- La feuille de présence et la liste des actionnaires
- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 30 septembre 2018.

- Le rapport de gestion du Président
- Un exemplaire des statuts de la Société
- Le texte de résolutions soumises au vote de l'Assemblée

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion du Président
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018 et quitus du Président
- Affectation du résultat de l'exercice
- Approbation des charges non déductibles
- Rémunération du président pour l'exercice 2018
- Fixation de la rémunération pour l'exercice 2019
- Questions diverses

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 30 septembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport, lesquels font apparaître un bénéfice de 49 015,35 euros

En conséquence, elle donne à la présidence quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 septembre 2018

Cette résolution est adoptée par :

..... voix ayant voté pour,
..... voix ayant voté contre,
..... voix s'étant abstenues.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

- Imputation au poste « Report à Nouveau » 49 015,35 euros

Soit un total du poste « Report à Nouveau » après affectation égal à 305 570,99 euros et un montant des capitaux propres égal à 313 371 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, il est précisé qu'il n'y a eu aucune distribution de dividendes au cours des exercices précédents.

Cette résolution est adoptée par :

~~400~~ 400 voix ayant voté pour,
..0.. voix ayant voté contre,
..0.. voix s'étant abstenues.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale entérine la rémunération brute comprenant un avantage en nature versée à Monsieur Gilles FERRE, en sa qualité de Président, au titre de l'exercice clos au 30/09/2018 à savoir 57 002,22 euros.

Conformément à la Loi, Monsieur Gilles FERRE n'a pas pris part au vote.

Cette résolution est adoptée par :

~~400~~ 400 voix ayant voté pour,
..0.. voix ayant voté contre,
..0.. voix s'étant abstenues.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de fixer la rémunération brute comprenant l'avantage en nature de Monsieur Gilles FERRE, en sa qualité de Président, au titre de l'exercice 2019 à savoir la somme de 58 000 euros.

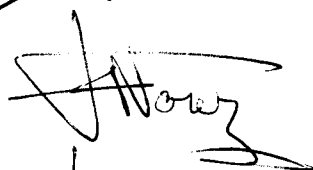
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président et les actionnaires ou leurs mandataires.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a horizontal stroke.

Les scrutateurs

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'H' followed by a horizontal stroke.

Le secrétaire

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'H' followed by a horizontal stroke.A large, handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'H' followed by a horizontal stroke.

3IDM
Société par actions simplifiées
au capital de 8 000 euros
Siège social : 2, Rue de la Gare
28120 BAILLEAU LE PIN
RCS Chartres 487 695 983

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 20 MARS 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2018

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de 16 280,30 de l'exercice de la manière suivante :

- Imputation au poste « Report à Nouveau » 49 015,35 euros

Soit un total du poste « Report à Nouveau » après affectation égal à 304 570,99 euros et un montant des capitaux propres égal à 313 371 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, il est précisé qu'il n'y a eu aucune distribution de dividendes au cours des exercices précédents.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. A.', located in the bottom right corner of the document.